

RESOLUTION DE SOLIDARITE AVEC LA TUNISIE
SUITE A L'AGRESSION PERPETREE PAR ISRAEL
CONTRE SA SOUVERAINETE ET SON INTEGRITE
TERRITORIALE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 48ème Session Ordinaire à Addis-Abéba du 19 au 24 Mai 1988,

Gravement préoccupé par la violation systématique par l'Etat d'Israel de la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie pour le soutien constant qu'elle ne cesse d'apporter au peuple palestinien sous l'égide de l'OLP dans sa lutte contre l'Etat Sioniste d'Israel en vue du recouvrement de son droit inaliénable à l'autodétermination;

Considérant que l'assassinat, sur le territoire Tunisien de Khalil Al-Wazir (Abou Jihad) Commandant en second des forces révolutionnaires palestiniennes qui a été conçu, organisé et exécuté par l'Etat d'Israel était destiné à affaiblir la lutte héroïque du peuple palestinien;

Profondément indigné par cet acte barbare et préoccupé par le grave danger que constitue le terrorisme d'Etat;

1. CONDAMNE avec force cet acte odieux qui illustre une fois de plus la politique d'agression, de déstabilisation et de terrorisme d'Etat pratiqué par Israel;
2. REITERE son soutien et sa solidarité à la Tunisie, victime des agressions israéliennes répétées et dénonce la violation par l'Etat d'Israel de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de la Tunisie, ce qui constitue une menace grave pour la paix et la sécurité des pays de la région en particulier et à la paix internationale en général.